

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



« Nihil nisi a numine »

Séance du 21 NOVEMBRE 2013

L'an deux mil treize le vingt et un du mois de NOVEMBRE à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de St Bonnet, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de St Bonnet, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 14 Novembre 2013, sous la Présidence de M. Jean-Pierre FESTA.

Etaient présents tous les conseillers en exercice :

Mme Rose AMAR, M. Philippe GONDRE, M. Benoît GOSSELIN, M. Carmine ROGAZZO, M. Laurent DAUMARK, M. Dominique GOURY, M. Jean-Yves GARNIER, M. Jean-Pierre LASMAN, M. Laurent PELLEGRIN, Mme Marie-Claude KERGIETER, M. André VINCENT, M. Pierre GONSOLIN, Mme Annie MICHELON, M. Paul DAVIN, M. Joseph GRIMAUD, M. Fabien FERRARO, Mme Emilie DROUHOT.

Etaient absents excusés : Mme Béatrice ALLOSIA, M. Jean-Luc MOTTE, M. Roland BERNARD, M. Bernard GOURDOU, Mme Emmanuelle CHAIX, Mme Marie-Anne BOURGEOIS, Mme Anne DEBLEVID, Mme Nadine TRIPODI.

Etaient absentes et représentées : Mme Béatrice ALLOSIA ayant donné pouvoir à M. Benoît GOSSELIN, Mme Anne DEBLEVID ayant donné pouvoir à Mme Rose AMAR.

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Benoît GOSSELIN.

OBJET : AVENANT N°1 CONCERNANT LE MARCHÉ DE TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE MISE EN CONFORMITE DU CPM – LOT 6 CLOISONS-DOUBLAGES-FAUX PLAFONDS

Le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux supplémentaires, non prévus au marché, ont du être réalisés.

L'avenant proposé concerne le doublage sur ossature, en remplacement du BA 13 collé, pour création d'un vide technique :

65,50 m2 de doublage isolant : 1.715,45 euros HT
125,92 m2 de doublage non isolant : 2.411,37 euros HT

Un avenant à ce marché est proposé.

Marché initial : 127.591,42 € HT
Avenant : 4.126,82 € HT
Montant du marché : 131.718,24 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité DECIDE :

- D'APPROUVER l'avenant N°1 concernant les travaux de réhabilitation et de mise en conformité du CPM pour le lot N°6 concernant les cloisons, les doublages et faux plafonds ;

- **DE DONNER** tout pouvoir au Maire pour signer cet avenant d'un montant de 4.126,82 euros HT avec l'entreprise M&R PLATRERIE.

Membres en exercice :	26
Membres présents :	18
représentés	02
Pour :	20
Abstention :	0
Contre :	0

Ainsi fait et délibéré le 21 Novembre 2013

Pour copie conforme

Le Maire,
Jean Pierre FESTA

